

# Notice Descriptive Hélistation



V3 – 07/06/2016

## Sommaire

<b>1. Nature de l'activité aérienne auxquelles est destiné l'aérodrome.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Restrictions d'usage .....</b>	<b>3</b>
2.1. Nombre de mouvements .....	3
2.2. Classe de Performance .....	3
2.3. Usage .....	3
<b>3. Principales caractéristiques .....</b>	<b>4</b>
3.1. Description générale des infrastructures .....	4
3.2. Photographies aériennes.....	5
3.3. Trouée d'envol.....	6
3.4. Dimensions des zones aéronautiques .....	7
3.5. Caractéristiques du balisage nocturne .....	9
3.6. Avitaillement .....	10
3.7. Moyens de lutte anti-incendie .....	10
<b>4. Conditions de financement.....</b>	<b>11</b>
<b>5. Conditions de fonctionnement et d'exploitation de l'hélistation .....</b>	<b>12</b>
5.1. Appareils exploités .....	12
5.2. Procédures opérationnelles .....	12
5.2.1. Stationnement.....	12
5.2.2. Mise en route et translation.....	12
5.2.3. Décollage .....	12
5.2.4. Atterrissage .....	13
5.3. Gestion de la Sûreté .....	14
5.4. Evacuation d'urgence .....	15
5.5. Moyens de secours.....	16

## 1. Nature de l'activité aérienne auxquelles est destiné l'aérodrome

L'hélistation est localisée à l'adresse suivante :

Altiport de l'Eperon  
190 chemin Summer N°2  
97460 SAINT PAUL

Cette hélistation constitue la base principale de la compagnie aérienne Helilagon. Helilagon exploite des hélicoptères et dispose d'un Certificat de Transporteur Aérien (référence : CTA.AOC.0003).

Les activités aériennes réalisées sur l'hélistations sont exclusivement réalisées par hélicoptère. Elles incluent :

- Transport aérien commercial à la demande
- Tourisme
- Travail aérien
- Ecole (ATO Helilagon)

## 2. Restrictions d'usage

### 2.1. Nombre de mouvements

Les nombre maximaux de mouvements réalisé sur la plateforme sont :

Maximum Journalier
<b>100 mouvements *</b>
Maximum Annuel
<b>11 680 mouvements *</b>
Maximum Mensuel de la Nuit aéronautique à 22h
<b>16 mouvements **</b>

*\*Note :* Les mouvements relatifs à des missions de service public sont autorisés au delà de ces limites si nécessaire.

*\*\* Note :* Les mouvements relatifs à des missions de service public et aux entraînements équipages de nuit ne sont pas comptabilisés dans cette limite

### 2.2. Classe de Performance

L'hélistation peut être exploitée en Classe de Performance 1, 2, ou 3.

### 2.3. Usage

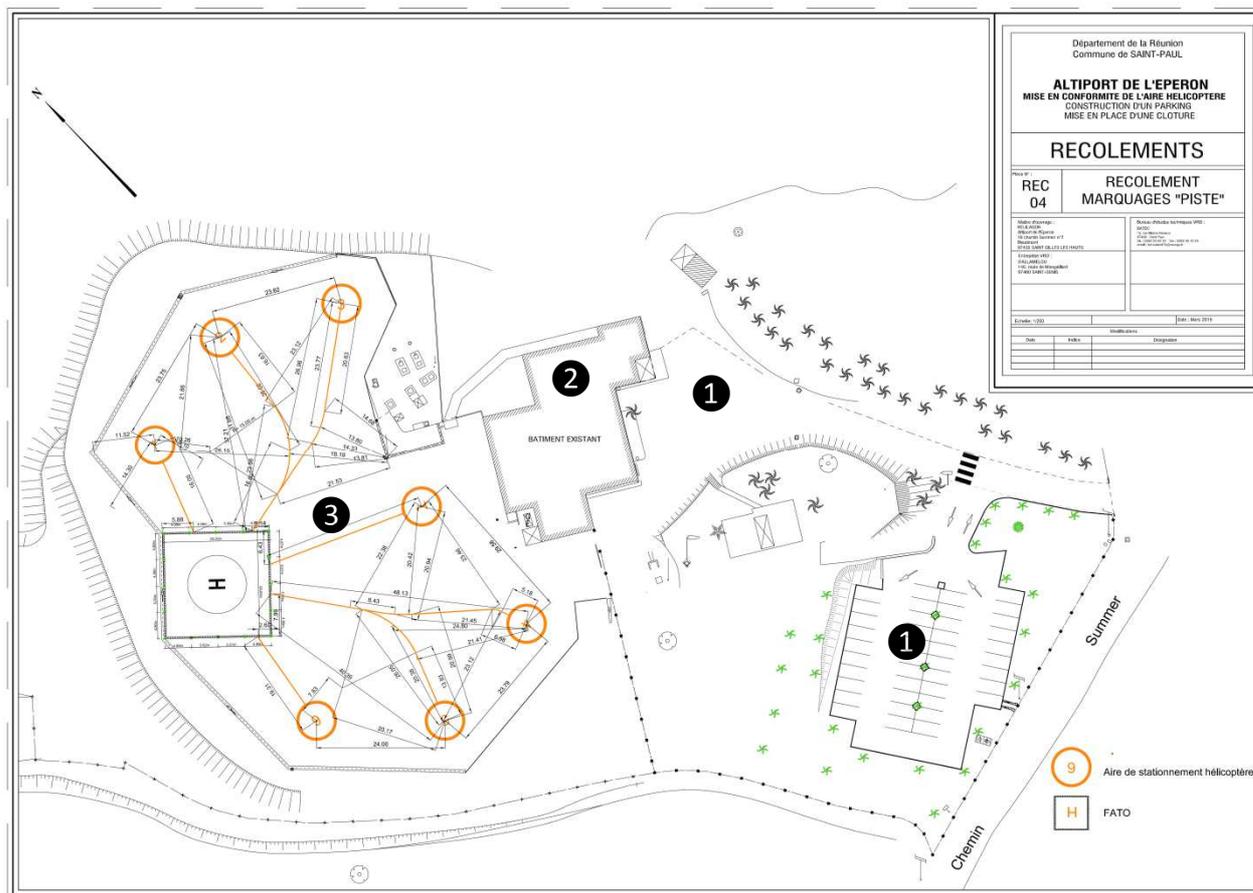
L'hélistation est un aérodrome à usage restreint.

## 3. Principales caractéristiques

### 3.1. Description générale des infrastructures

L'héliport est composée des principaux éléments suivants :

- 1) Parking public pour véhicules de 41 places **1**
- 2) Bâtiments, composé de : **2**
  - o Zone d'accueil du public
  - o Zone de bureaux techniques et administratifs
  - o Hangar aéronautiques
  - o Locaux techniques
- 3) Aire de mouvement hélicoptère, composé de : **3**
  - o Sept postes de stationnement dont un poste à vocation technique
  - o Une FATO de 20 mètres de coté
  - o Des voies de translation entre chaque poste et la FATO



## 3.2. Photographies aériennes



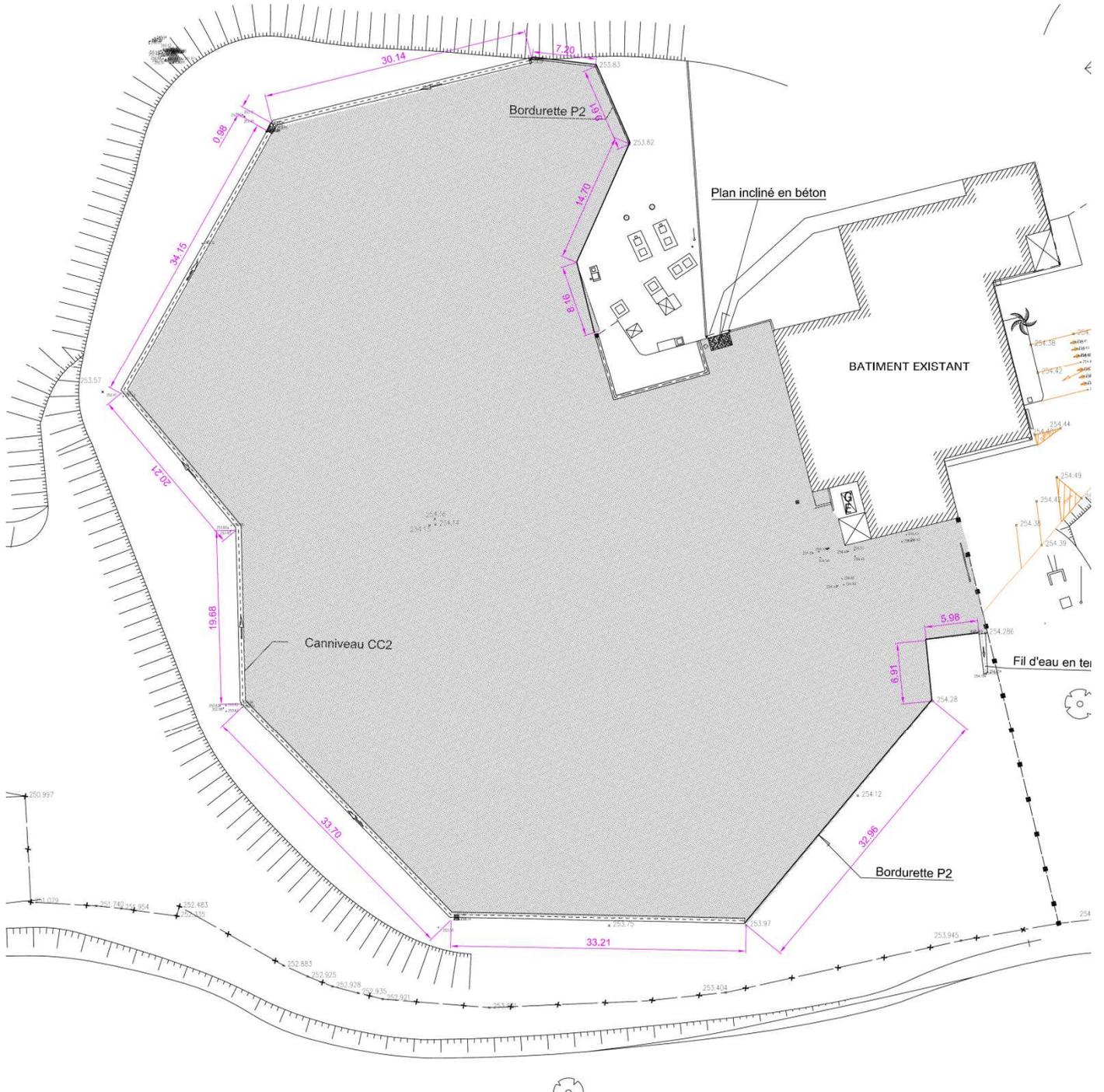
### 3.3. Trouée d'envol

L'hélistation dispose d'une trouée d'envol unique. Elle est orientée selon l'axe géographique 310°/130 (axe magnétique 329°/149°).

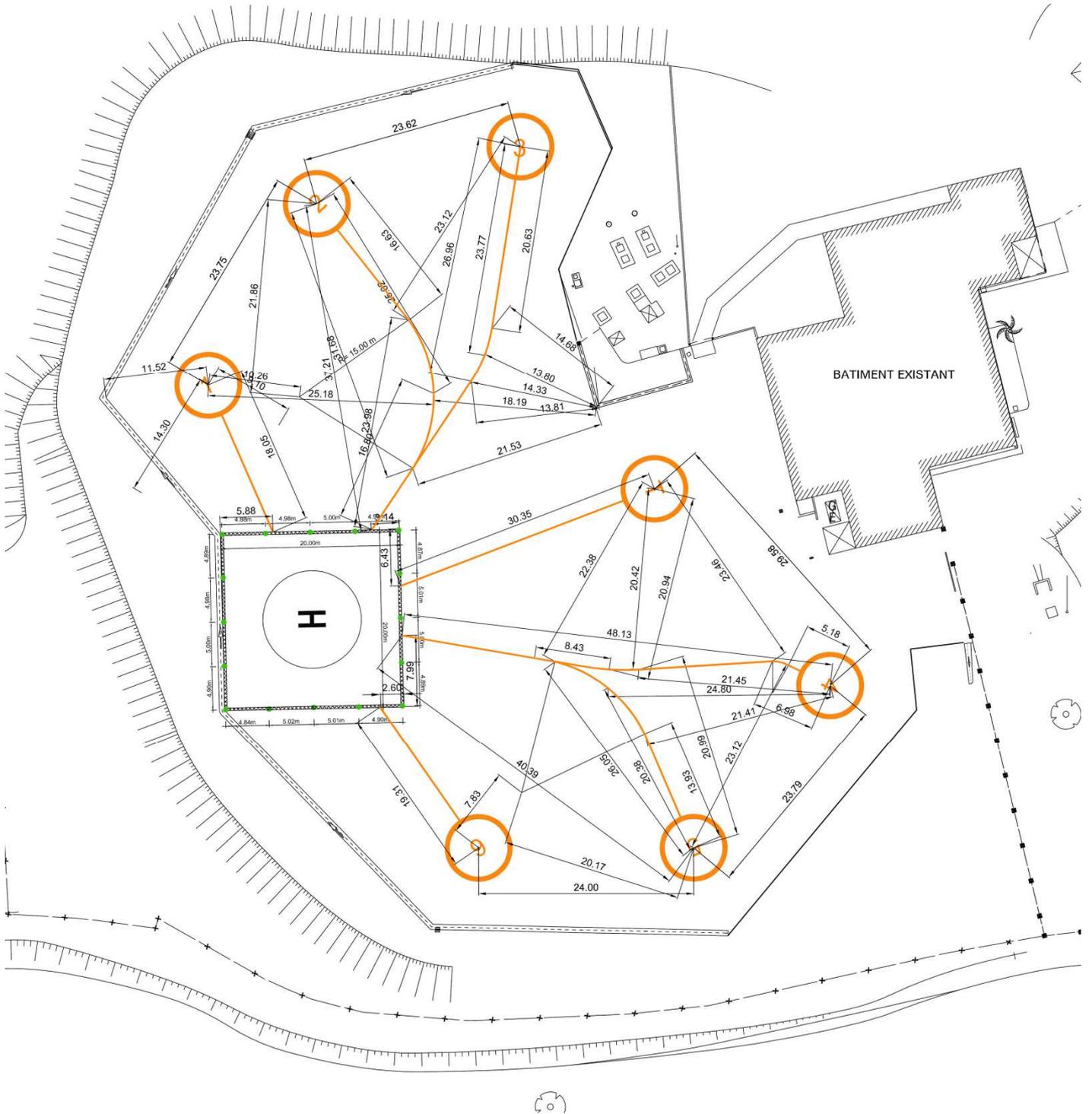


## 3.4. Dimensions des zones aéronautiques

### Parking enrobé



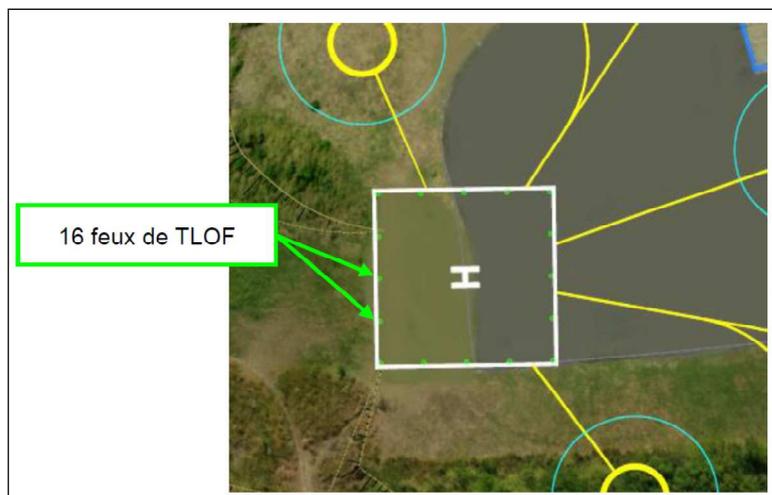
## Postes de stationnement et FATO/TLOF



## 3.5. Caractéristiques du balisage nocturne

L'hélistation dispose d'équipements d'éclairage nocturne permettant une utilisation de nuit :

- Balisage de TLOF (cinq par côté, de couleur verte, omnidirectionnel)



- Un éclairage de manche à air



- Un groupe électrogène de secours avec commutation automatique en moins de 15 secondes



- Des feux d'éclairage de l'aire de mouvement l'hélistation



### **3.6. Avitaillement**

Les moyens d'avitaillement en JET-A1 sont les suivants :

- Deux cuves de stockage
- Deux pompes de type LAFFON équipées de détecteurs de fuites et de double système de coupure d'urgence
- Deux flexibles de distribution

### **3.7. Moyens de lutte anti-incendie**

Les moyens de lutte anti-incendie disponible sur la plateforme sont les suivants :

- Un extincteur ABC 50kg
- Deux extincteur CO2 de 10kg
- Plusieurs extincteurs de type ABC, Eau, CO2 présents dans le hangar
- Un bac de sable et d'une pelle
- Une couverture anti-feu

#### **4. Conditions de financement**

Les infrastructures sont financées par emprunt bancaire contracté auprès de la Banque de la Réunion.

## 5. Conditions de fonctionnement et d'exploitation de l'hélistation

### 5.1. Appareils exploités

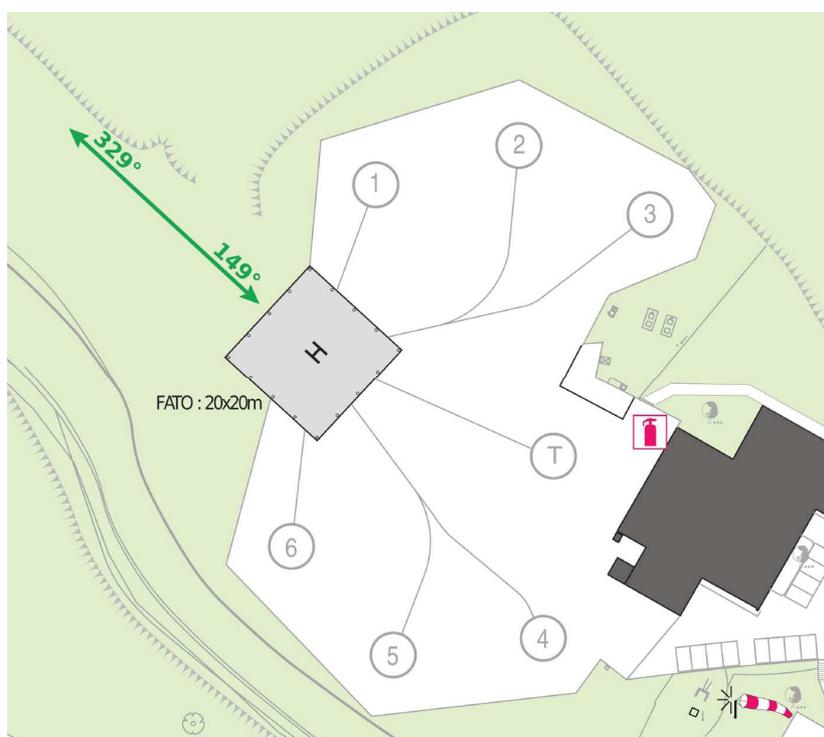
L'hélistation est utilisée exclusivement par les appareils de la compagnie Helilagon, et les appareils d'Etat lorsque nécessaire (Gendarmerie, Armée).

### 5.2. Procédures opérationnelles

#### 5.2.1. Stationnement

L'hélistation dispose de sept postes de stationnement, dont un poste à vocation technique. Ils sont numérotés de 1 à 6, auxquels s'ajoute le poste « T ».

Tous les postes peuvent être occupés simultanément.



#### 5.2.2. Mise en route et translation

Les voies de translation sont peintes au sol entre chaque poste de stationnement et la FATO.

Les appareils, lorsque positionnés au sol sur chaque poste de stationnement, peuvent simultanément mettre leurs moteurs en fonctionnement.

La translation dans l'effet de sol depuis ou vers la FATO n'est possible qu'un appareil à la fois.

#### 5.2.3. Décollage

Après avoir rejoint la FATO dans l'effet de sol, chaque appareil y marque un stationnaire, avant d'initier le décollage dans l'axe de la trouée unique.

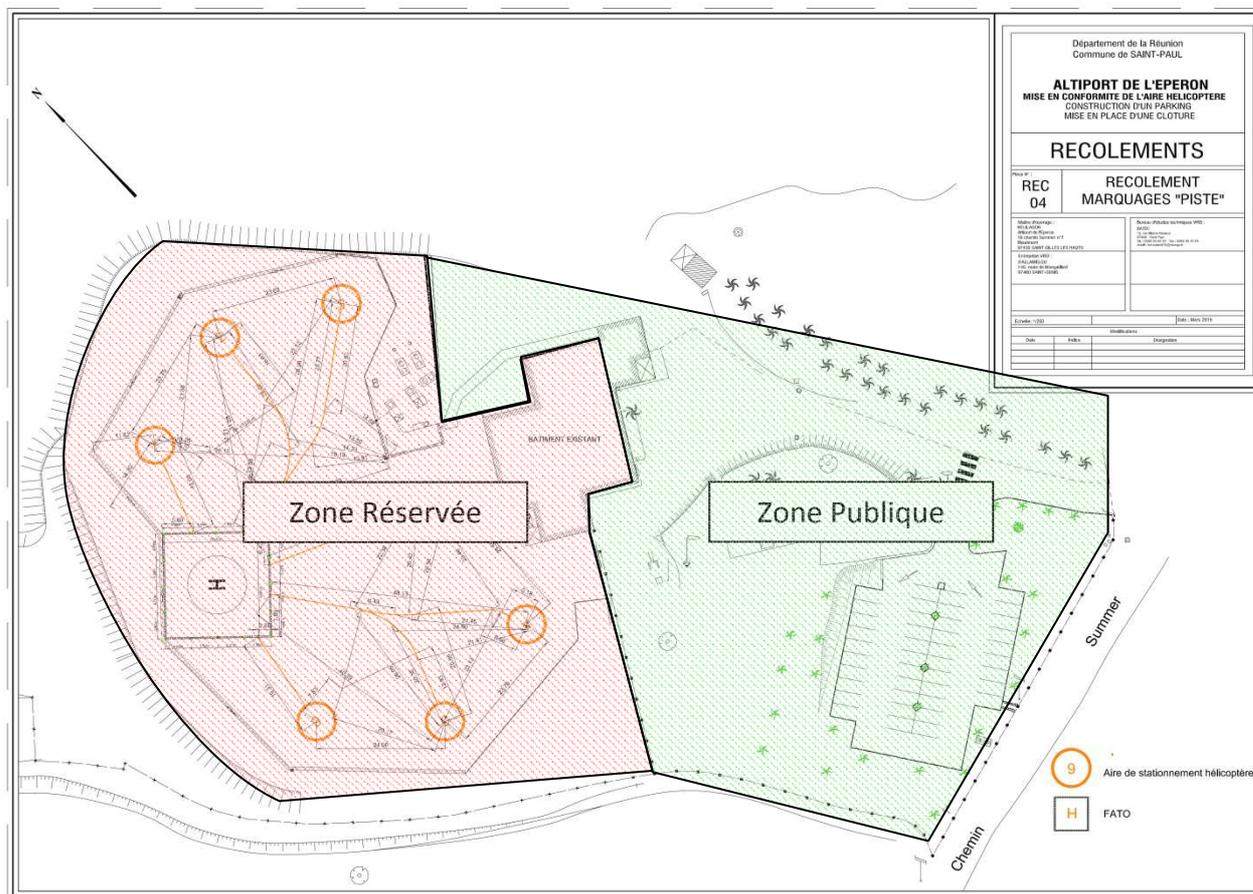
## 5.2.4. Atterrissage

Lors de l'atterrissage, chaque appareil s'aligne dans l'axe de la trouée unique afin de rejoindre la FATO, sur laquelle il réalise un stationnaire dans l'effet de sol. Chaque appareil rejoint ensuite son poste de stationnement.

## 5.3. Gestion de la Sûreté

La sûreté sur la plateforme est supervisée par le Responsable Sûreté de la compagnie Helilagon, selon les procédures définies dans son Manuel d'Exploitation.

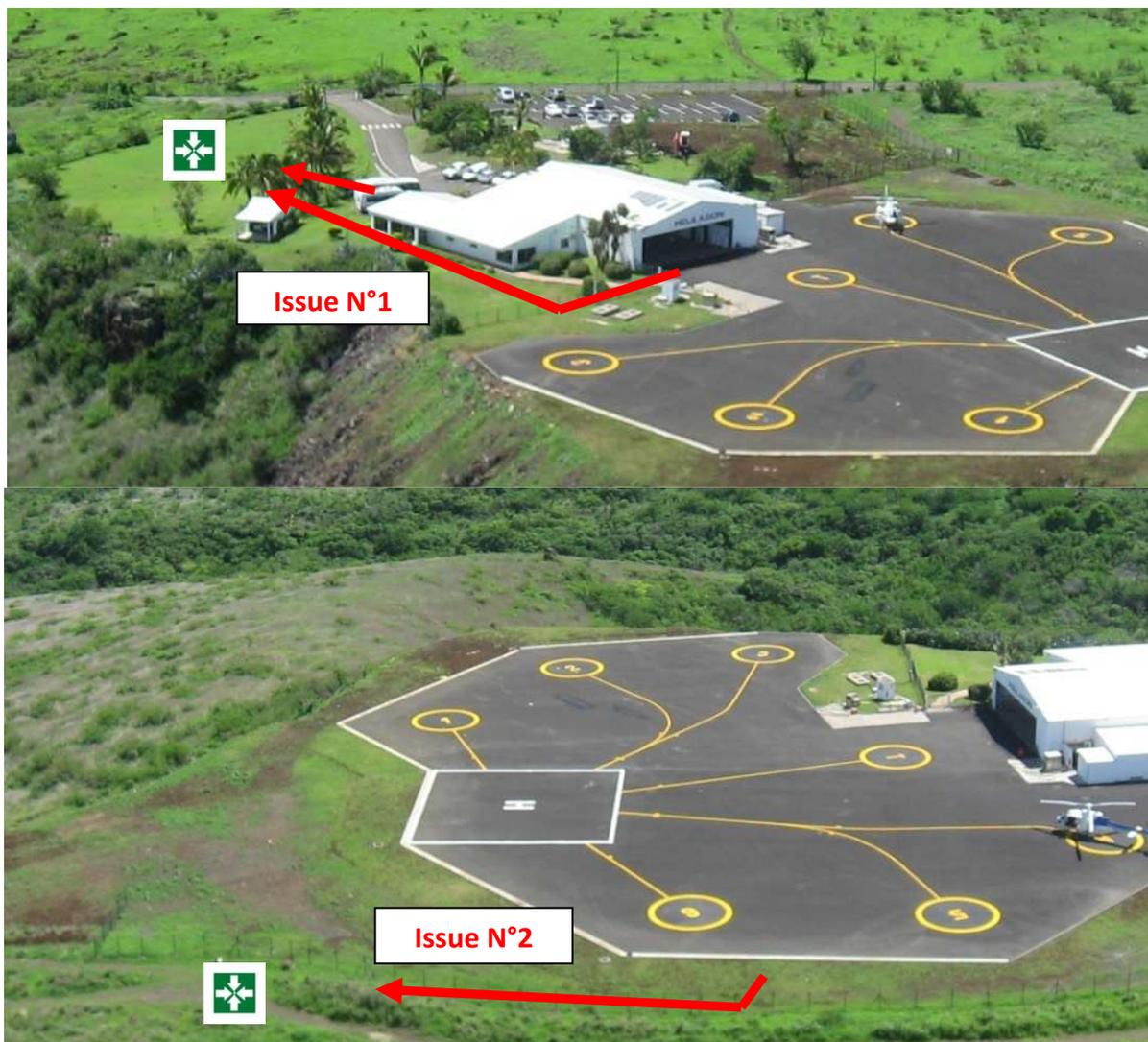
L'héliport comprend une zone publique et une zone réservée telles que définies sur le schéma ci-dessous.



Le passage de la zone Publique à la zone Réservée est contrôlé par les personnels Helilagon.

## 5.4. Evacuation d'urgence

L'hélistation dispose de deux issues de secours permettant l'évacuation des personnels et des passagers en cas de situation d'urgence.



## 5.5. Moyens de secours

L'hélistation est équipée de différents moyens de secours tels que décrits ci-dessous :

